

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 4 octobre 2004 à 20h00, à laquelle sont présents:

- M. Serge Labonté, conseiller
- M. Serge Simard, conseiller
- M. Jean-Martin Cliche, conseiller
- Mme Claudine Paré, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Jean-Robert Fortin, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller

2456-041004 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

CORRESPONDANCE

- . **LES AMIS DU DIMANCHE MATIN**
 - . Utilisation de la grande salle du Centre Communautaire le 21 novembre

2457-041004 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre Communautaire à « Les Amis du dimanche matin » le 21 novembre 2004.

- . **MRC DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ**
 - . Procès-verbal du 1er septembre 2004
- . **FONDATION RÊVES D'ENFANTS**
 - . Souper le 23 octobre 2004
- . **LES FILLES D'ISABELLE**
 - . Utilisation de la grande salle du Centre Communautaire

2458-041004 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire aux Filles d'Isabelle pour la tenue d'un berce-thon qui se tiendra le 13 novembre 2004.

- . **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

- . Atelier le 22 octobre 2004

2459-041004 RÉSOLUTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire à participer à une journée d'atelier intitulée « Atelier pratique de mobilisation en développement économique » qui se tiendra le 22 octobre prochain et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

- . **CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**
 - . Souper bénéfice le 22 octobre 2004

2460-041004 RÉSOLUTION

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire à participer au souper bénéfice le 22 octobre 2004 au coût de 100,00 \$.

- . **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**
 - . Rapport annuel 2003-2004
- . **FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**
 - . Rapport annuel 2003-2004

2461 -041004 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2004**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2004.

2462-041004 **ADOPTION DES COMPTES #401406 À 401482**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 401406 à 401408	11 497.91 \$
. Numéros 401409 à 401443	64 241.37 \$
. Numéros 401445 à 401449	7 892.75 \$
. Numéros 401450 à 401482	22 766.96 \$

2463-041004 **RÈGLEMENT DES COURS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que le 2 juin 2004, le Juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales a déposé un projet de règlement sur les cours municipales;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a amorcé une réflexion sur l'avenir des cours municipales au Québec tel qu'annoncé dans le plan de modernisation de l'état déposé le 3 mai 2004 par Monique Jérôme Forget, ministre responsable du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 56.2 de la *Loi sur les cours municipales*, le projet doit être soumis pour approbation au gouvernement;

CONSIDÉRANT que le comité multipartite sur l'avenir des cours municipales faisait parvenir un mémoire, le 25 avril 2003, présentant les commentaires de l'UMQ et de ses partenaires au sujet du règlement proposé;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des principaux commentaires du comité multipartite n'ont pas été retenus par le juge en chef dans son projet;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ne respecte pas les réalités municipales et porte atteinte à l'équilibre entre une saine administration de la justice et une plus grande accessibilité à celle-ci par les citoyens;

CONSIDÉRANT que plusieurs règles de pratiques proposées tendent à uniformiser l'accès au service de justice municipale sans tenir compte des particularités de chaque milieu notamment par l'imposition d'un calendrier commun et d'heure d'ouverture du greffe identique;

CONSIDÉRANT que, de nombreux palais de justice sont fermés durant le midi et que ceux-ci sont tous fermés le soir et ce, contrairement aux cours municipales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 87 de la *Loi sur les cours municipales*, l'administration de la cour relève de la municipalité sur le territoire de laquelle elle siège;

CONSIDÉRANT que ces mesures auront un impact financier important pour les municipalités et leurs citoyens payeur de taxes, puisque des modifications aux conventions collectives seront nécessaires notamment en raison des heures d'ouverture des municipalités qui devront être ajustées pour satisfaire au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de demander au gouvernement de ne pas approuver ce règlement sur les cours municipales tel que déposé et de demander au Juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales d'attendre l'issue de la réflexion sur la modernisation de l'État avant d'adopter ce règlement.

2464-041004 **ACQUISITION DES LOTS 30-32 ET 32-37 DE HABITATIONS BOIVIN**
(rue de l'Érablière)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition des lots 30-32 et 32-37 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, le tout conditionnellement à l'approbation des travaux par la firme d'ingénieurs.

2465-041004 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1040**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1040 intitulé « Règlement pourvoyant à l'ouverture d'une partie de rue portant les numéros de lots 30-32 et 32-37 ».

2466-041004 **BAIL AVEC CANYON STE-ANNE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

a) de louer le local C-11 du Centre Communautaire à « Canyon Ste-Anne », d'une superficie de 527 pieds carrés, à compter du 1er novembre 2004 jusqu'au 31 décembre 2006 au taux décrit ci-après :

- pour 2004 : 4,36 \$ / p.c.
- pour 2005 : 4,44 \$ / p.c.
- pour 2006 : 4,53 \$ / p.c.

b) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2467-041004 **BAIL AVEC RESSOURCES FAMILIALES DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

c) de louer le local C-10 du Centre Communautaire à « Ressources Familiales de la Côte-de-Beaupré », d'une superficie de 532 pieds carrés, à compter du 1er novembre 2004 jusqu'au 31 décembre 2006 au taux décrit ci-après :

- pour 2004 : 1,30 \$ / p.c.
- pour 2005 : 1,35 \$ / p.c.
- pour 2006 : 1,40 \$ / p.c.

d) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

RADIATION D'UNE SERVITUDE

(Lots 27-14, 27-15, 27-16, 27-17, 27-18 et 27-19)

Reporté

2468-041004 **BUDGET 2005 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine et résolu unanimement d'adopter le budget 2005.

2469-041004 **INSECTES PIQUEURS - RENOUELEMENT DU CONTRAT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de renouveler le contrat concernant le traitement des insectes piqueurs avec le Centre de contrôle des insectes piqueurs au montant de 18 200,00 \$ plus taxes. La portion payable par la Ville sera de 4 550,00 \$ pour 2005 et 2006.

2470-041004 **RÉPARATION DE TOITURES**

Considérant que le directeur des travaux publics a obtenu deux (2) soumissions pour la réparation des toitures de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire soit :

Toitures Lagacé inc.	15 747,36 \$
Benoit Tremblay (1979) Inc.	15 016,52 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat de réparation des toitures à la firme « Benoit Tremblay (1979) Inc. » au montant de 15 016,52 \$ taxes incluses, conditionnellement à ce que le descriptif des travaux demandés soit identique pour les deux (2) compagnies.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

2471-200904 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 07 .

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe